



## CONGRÈS 2020 – NOTE DE SERVICE N° 1

**DATE :** Le 21 décembre 2020

**Destinataires :** Membres du Bureau national de direction et de l'Exécutif des succursales, personnes déléguées à l'Exécutif, déléguées syndicales et délégués syndicaux en chef, délégués syndicales et délégués syndicaux

**OBJET :** Dix-neuvième Congrès national – les 8, 9 et 10 juillet 2021

Consœurs et confrères,

Le Congrès national, qui est l'autorité suprême de notre Syndicat, se réunit tous les trois ans et offre à tous les membres du SDI l'occasion de participer au fonctionnement et à l'avenir du Syndicat. Bien que le Congrès initialement prévu pour octobre 2020 ait dû être reporté, je suis heureux d'annoncer que l'événement a été repoussé à juillet 2021. Compte tenu de la pandémie, l'événement se tiendra virtuellement.

Le Congrès national constitue une tribune pour les personnes déléguées, élues par leurs pairs en fonction du nombre de membres de leur succursale, pour représenter leurs confrères et consœurs dans la prise de décisions qui régiront l'administration et les politiques de notre Syndicat pendant les trois prochaines années. Le Congrès national sert aussi de tribune à l'élection de l'Exécutif national du Syndicat pour un mandat de trois ans. Les Règlements du SDI (Règlement 8, article 17) offrent à tous les membres l'occasion de proposer, dans le format prescrit, des résolutions qui traitent de tous les aspects du fonctionnement du Syndicat.

Cette convocation au Congrès est lancée pendant la pandémie liée à la COVID-19 et bien qu'un vaccin se profile à l'horizon, il est impossible de savoir quand il sera distribué. Compte tenu des commentaires exprimés lors de la réunion du BND du SDI en septembre 2020 et sachant qu'un congrès exige que les plans soient faits au moins six mois à l'avance, l'Exécutif national a recherché un équilibre en établissant un calendrier qui éviterait de prolonger inutilement le mandat des représentants syndicaux élus actuels (tant au palier national que local) tout en respectant l'exigence que notre événement ne chevauche aucun congrès régional de l'AFPC. L'Exécutif national a également convenu que l'événement serait virtuel. À ce titre et en raison des différences de fuseaux horaires dans tout le pays, il sera nécessaire d'apporter certains rajustements au programme habituel.


La *Convocation au Congrès* ci-jointe s'adresse à tous les membres en règle du Syndicat. C'est une invitation à participer à son avenir. Vous trouverez aussi, joint à cette note de service, un formulaire de présentation de résolution. Il y a lieu de noter que les résolutions au Congrès ayant trait à la négociation collective doivent aborder seulement la procédure de la négociation; ce ne sont pas des revendications contractuelles. Les revendications

contractuelles sont traitées par une autre tribune et sont renvoyées, par l'intermédiaire du Comité de l'Élément sur la négociation collective, à l'Alliance de la Fonction publique du Canada, aux fins de considération. Le Congrès national du SDI ne se penche sur aucune revendication contractuelle.

Ce sera le troisième et dernier congrès du SDI que je présiderai et, même si j'avais espéré avoir l'occasion de rencontrer les membres en personne, une réunion virtuelle est la meilleure solution et je suis convaincu que si nous travaillons en collaboration, cela nous permettra d'accomplir le travail que nous nous sommes fixé. Des informations supplémentaires sur le processus de réunion virtuelle vous seront communiquées en temps utile. En attendant, si vous avez des questions ou si vous avez besoin de précisions concernant la présente note de service, veuillez communiquer avec la présidente ou le président de votre succursale. Je vous remercie de votre participation et de votre contribution.

En toute solidarité,

Le président national

A handwritten signature in black ink that reads "Jean-Pierre Fortin". The signature is written in a cursive style with a large, looping initial "J".

Jean-Pierre Fortin

p.j.